

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 05-2018**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	9/02/2018
Présents	14
Absents	9
Procurations	4
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du neuf février deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quinze février deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : CATALA Fabien à Christian CIBIEL, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN, BIARD Ludovic à Stéphane BOURDONCLE.

**Absents** : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Avance sur subvention au CCAS**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur la subvention 2018 au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2018.

Le montant de cette avance pourrait s'élever à 12 000 €, comme les années précédentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** de verser une avance d'un montant de 12 000 € sur la subvention du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) dans l'attente du vote du budget primitif,
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2018 ;
- **Charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2018

Application agréée E-legalite.com